

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 9-10

Artikel: Quatre mois d'expérience Gaillard
Autor: Aymard, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887835>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quatre mois d'expérience Gaillard

par Philippe AYMARD

« La France », disait déjà Rochefort, il y a un siècle, « compte trente millions de sujets, sans parler des sujets de mécontentement. » Cette boutade ne serait pas déplacée en automne 1957 :

- les producteurs se plaignent du blocage des prix;
- les importateurs sont exaspérés par le retour au contingentement;
- les exportateurs sont en butte aux réclamations de leurs clients étrangers qui ne comprennent pas toujours les subtilités de « l'opération 20 % »;
- les banquiers eux-mêmes supportent avec quelque difficulté la réduction de leur plafond de réescompte.

Aussi, lorsqu'on évoque, avec un chef d'entreprise, ce qu'il est convenu d'appeler « l'expérience Gaillard », on se heurte le plus souvent à un premier mouvement d'humeur.

Il convient cependant, avant d'émettre un jugement ou même une simple opinion sur les mesures économiques prises depuis quatre mois, d'apprécier avec objectivité tous les éléments du problème.

Lorsque M. Félix Gaillard prit en main le portefeuille des Finances en juin dernier, la situation financière et monétaire de la France était réellement catastrophique : les réserves en devises et les disponibilités du Trésor étaient sur le point d'être épuisées, la spéculation contre le franc se développait, le déficit du budget s'accroissait de jour en jour malgré une pression fiscale proche du point de rupture, et la France s'endettait auprès de l'U. E. P. à raison de 130 millions de dollars par mois.

En contraste avec ce sombre tableau, l'économie française témoignait, elle, d'une prospérité inégalée : indice record de la production industrielle, plein emploi et même suremploi des capitaux et de la main-d'œuvre, élévation régulière du niveau de vie.

Mais il était évident que du jour au lendemain la pénurie de devises allait paralyser l'économie en stoppant les importations essentielles et l'augmentation des prix intérieurs compromettre la condition des salariés en amenuisant leur pouvoir d'achat.

Il importait donc, en première urgence, de prendre des mesures de sauvegarde monétaire afin d'arrêter l'hémorragie de devises et le développement de l'inflation.

En second lieu, il s'agissait de réaliser le plus rapidement possible les conditions d'un nouvel équilibre des prix et des salaires en supprimant les soutiens artificiels accumulés pendant les dix-huit premiers mois de la législature.

Il fallait enfin jeter les bases de réformes économiques permettant d'assainir de manière durable l'économie française, notamment par le rétablissement de la balance des comptes et le développement de la puissance énergétique nationale.

M. Schuman, en 1947-1948, M. Pinay en 1952 avaient déjà, avec des nuances diverses, établi un programme de travail analogue. Comme ses prédécesseurs, et conscient de l'impopularité qui accueillerait ses premières décisions, M. Gaillard devait s'atteler sans tarder à cette triple tâche : assurer le présent, corriger le passé, préparer l'avenir.

I. — ASSURER LE PRÉSENT

Seules des mesures rapides et brutales pouvaient arrêter la course à l'abîme et sauvegarder la valeur extérieure et intérieure de la monnaie.

Dès le 18 juin, la libération des échanges dans le cadre de l'O. E. C. E. est suspendue, et les contingents d'importation sont rétablis. Il s'agit, avant tout, d'empêcher de s'aggraver le déficit de la balance commerciale qui a atteint 53 milliards en avril et 51 milliards en mai. Désormais l'octroi de licences nouvelles par l'Office des Changes est soumis à une série de réglementations et de tracasseries administratives et financières destinées de toute évidence à décourager les importateurs.

Mais ces mesures n'auront d'effet que dans quelques mois. En attendant, il faut assurer les échéances. Aussi deux conventions sont-elles conclues avec la Banque de France dans la deuxième quinzaine de juin :

— prêt de la Banque au Fonds de Stabilisation des Changes de 254 tonnes d'or (soit 100 milliards de francs) pour trois ans. Cet or avait été transféré à la Banque à la fin de 1955 par le Gouvernement de M. Edgar Faure grâce aux rentrées massives de devises enregistrées dans les derniers mois de la précédente Législature;

— avances provisoires de la Banque au Trésor à concurrence de 300 milliards de francs.

L'ironie du sort a voulu que, sous la pression des circonstances, ce soit un fervent partisan de l'intégration européenne qui ait dû, quelques semaines après la ratification des traités de marché commun, décréter la suspension de la libération des échanges; de même c'est un inspecteur des Finances nourri au sérail des financiers les plus orthodoxes qui a dû, toujours pour obéir aux mêmes impératifs d'urgence, solliciter un montant record d'avances de la Banque de France à l'État, ce qui constitue le type même du recours le plus condamnable à l'inflation monétaire.

Aussi bien, M. Gaillard a-t-il tenu simultanément à marquer publiquement qu'il n'entendait pas se livrer à une politique de facilité et qu'il cherchait uniquement à obtenir le répit nécessaire à la remise en état des finances publiques. Jetant sa démission dans la balance, il a exigé de ses collègues un abattement de 500 milliards sur les demandes de crédits présentées par les services au titre du budget de 1958. Il ne s'agissait pas à proprement parler d'économies, mais d'un coup d'arrêt à l'accroissement constant des dépenses publiques. En 1957, « l'impasse » (en termes moins pudiques : le déficit) budgétaire s'était élevée à 875 milliards. Sans les abattements réalisés sur l'initiative du Ministre des Finances, ladite impasse eût atteint pour 1958 près de 1.400 milliards sur un total de dépenses de 5.800 milliards, et l'on eût assisté dans les mois à venir à une nouvelle et sans doute fatale poussée inflationniste.

Ayant obtenu gain de cause pour les abattements demandés, M. Gaillard pouvait, avec une autorité accrue, poursuivre son deuxième objectif : corriger les erreurs du passé qui avaient conduit à la situation de juin 1957.

II. — CORRIGER LE PASSÉ

Prendre des mesures impopulaires de salut public requiert à coup sûr un certain courage; mais ce sont là néanmoins des décisions simples. Lorsqu'il s'agit, au contraire, de réparer des erreurs passées, de s'attaquer à certains « tabous » considérés jusque là comme intouchables, pour rétablir sur des bases plus réalistes les conditions d'un nouvel équilibre, c'est là une besogne infiniment plus complexe où la technique et la psychologie des foules sont intimement mêlées.

Depuis 1952, tous les efforts des gouvernements successifs avaient tendu à :

— s'opposer à toute altération de la valeur extérieure du franc;

— maintenir coûte que coûte l'indice des prix intérieurs au-dessous de la cote 149,1 (base 100 : 1949) pour éviter l'application de la loi de 1952 sur l'échelle mobile des salaires.

Au début, la tâche avait été relativement aisée en raison de la progression régulière des réserves en devises et de la tendance baissière des prix mondiaux. Mais la situation s'était ensuite rapidement détériorée et, pour maintenir intactes les deux barrières considérées comme essentielles (cours du dollar et indice des prix), tout un système complexe de subventions déguisées et de soutiens artificiels avait été élaboré à la petite semaine : remboursement des charges fiscales et sociales aux exportateurs, taxe compensatoire à l'importation (ce qui consacrait en fait l'existence d'un double taux de change), subventions budgétaires destinées à faire baisser les prix d'un certain nombre d'articles entrant dans le calcul du fameux indice (ce qui alourdissait le budget d'une centaine de milliards de dépenses supplémentaires).

Déterminé à supprimer ces procédés peu orthodoxes, le nouveau Ministre des Finances a agi en deux temps :

1^o ABANDON DE POSITIONS JUGÉES INDÉFENDABLES :

— les parités monétaires en vigueur (350 fr. pour 1 dollar, 80 fr. pour 1 fr. suisse) ne correspondaient plus à la réalité. Elles entravaient les exportations, ralentissaient la rentrée des devises, empêchaient les investissements étrangers. Le 12 août, une série de décrets consacre une dévaluation de 20 % de fait sinon de droit, supprime les soutiens indirects à l'exportation et rend les prix français plus compétitifs sur les marchés mondiaux;

— l'indice des 213 articles avait subi un certain nombre de « manipulations » qui lui ôtaient toute valeur probante. On le laisse en août dépasser la cote fatidique de 149,1, et on cesse simultanément de grever le budget de subventions et de détaxations fort onéreuses;

— pour prévenir toute revendication des salariés, une augmentation de 5,5 % du salaire minimum interprofessionnel garanti (le S. M. I. G.) prend effet du 1^{er} août : la loi sur l'échelle mobile n'a donc pas lieu de jouer, et, pour l'avenir, on convient de calculer un nouvel indice de 178 articles auxquels sera désormais rattaché le S. M. I. G.

Pour tenir compte de l'incidence inévitable de la dévaluation sur le prix des marchandises importées (bien que 30 % des importations continuent provisoirement à bénéficier des taux antérieurs) et des hausses de salaires sur les prix de revient industriels, certains aménagements sont consentis — trop peu nombreux au gré des producteurs. De même des rajustements de salaires, spontanés ou non, ont lieu au cours de l'été.

2^o ÉTABLISSEMENT D'UNE NOUVELLE LIGNE DE DÉFENSE MONÉTAIRE.

Après ce « repli élastique », le Ministre des Finances proclame sa volonté de tenir le nouveau front sans aucun esprit de recul :

Monnaie et Crédit. — Les mesures prises le 12 août sont définitives, dit M. Gaillard. Le Franc sera défendu par tous les moyens sur les nouvelles bases ainsi fixées : il n'y aura pas d'autre dépréciation monétaire. L'accord du Fonds monétaire de Bretton Woods officialise la décision française sur le plan international, tandis qu'à l'intérieur, la Banque de France vient épauler l'effort gouvernemental par des mesures techniques appropriées : hausse à 5 % du taux d'escompte, abaissement de 20 % des plafonds de réescompte des banques afin « d'éponger » les disponibilités monétaires mises en circulation par le jeu des avances à l'État, restriction dans l'octroi de nouveaux crédits.

Prix. — Le succès du programme gouvernemental dépend de la tenue des prix au cours des trois mois à venir. Si la hausse s'amplifie et se généralise, c'est le nouveau départ d'une poursuite des prix et des salaires dont on connaît par expérience les effets désastreux. Au début, M. Gaillard, libéral par nature, espérait que les prix se fixeraient spontanément à un niveau qui ne rendrait pas la situation périlleuse. Mais devant les demandes pressantes de relèvement de certains milieux industriels et surtout devant l'inquiétude des syndicats ouvriers, force lui fut de recourir à une méthode plus autoritaire : le blocage des prix à leur niveau du 31 juillet. Cette mesure, que l'on espère provisoire, doit contrecarrer les effets psychologiques de la dévaluation de 20 %. De fait, l'indice des prix publié fin août n'accuse qu'une hausse de 1 %, relativement modique.

Salaires. — La hausse de 5,50 % du S. M. I. G. n'avait eu qu'une incidence limitée, les augmentations de salaires librement consenties dans l'industrie et le commerce ayant depuis 1952 largement dépassé ce taux. Quelques accords nouveaux ont cependant été conclus dans les banques, dans les mines. Mais la période des vacances était peu propice à des actions revendicatrices d'envergure. Pour éviter, dans toute la mesure du possible, que la rentrée d'octobre n'entraîne des perturbations sur le plan social, le Ministre des Finances a déjà bloqué les prix comme nous l'avons vu plus haut, afin de freiner une détérioration du pouvoir d'achat. Il a cherché, par ailleurs, à persuader les syndicats ouvriers de conclure une « trêve » de six mois, à l'issue de laquelle des avantages nouveaux seraient consentis (indexation des salaires, augmentation des prestations familiales, etc.) sans qu'il puisse en résulter de péril pour l'équilibre économique du pays.

C'est dans ce dernier domaine que les positions gouvernementales sont les moins assurées : en dépit du blocage des prix industriels, on assiste en effet à une hausse incontestable du coût de la vie (surtout en ce qui concerne les produits alimentaires de première nécessité), et à une pression politique très vive des milieux agricoles pour une nouvelle majoration de prix des produits du sol et de l'élevage.

Aussi, M. Gaillard, après avoir pris les mesures de salut monétaire imposées par la situation de juin 1957, et redonné de l'élasticité à l'économie en rompant délibérément avec le passé, aurait-il dû mettre très rapidement en œuvre des réformes positives pour rassurer les uns et encourager les autres.

III. — PRÉVOIR L'AVENIR

Le Ministre des Finances a poursuivi simultanément et avec une égale ténacité trois objectifs essentiels :

1^o En premier lieu, *rétablir l'équilibre de la balance des comptes* : en 18 mois, le déficit en devises a atteint plus de 800 milliards de francs, imputable presque exclusivement à l'excédent des importations sur les exportations. Cette situation n'est pas nouvelle : traditionnellement la France, tout comme la Grande-Bretagne, avait une balance commerciale déficitaire, mais les ressources visibles et invisibles, dues à sa puissance financière et industrielle (revenus de capitaux, frêts, assurances, etc.) lui assuraient des rentrées en devises permettant d'équilibrer la balance des comptes. Depuis la fin de la guerre ce n'est plus le cas ; la fortune de la France s'est considérablement amenuisée tandis que le poids des dettes extérieures a aggravé au contraire les effets du déséquilibre commercial de base.

M. Monnet, en 1947, avait déjà montré que la France, pays prolétaire, devrait désormais vivre du seul produit

de son travail. M. Gaillard reste fidèle à l'enseignement qu'il reçut au Commissariat au Plan en voulant par tous les moyens augmenter les exportations françaises.

Le Statut de l'exportateur actuellement en gestation, tend précisément à intensifier l'aide des pouvoirs publics pour donner à la France la vocation exportatrice qui lui fait défaut : exonérations fiscales, taux de faveur en matière de crédit, accès au marché financier facilité pour l'émission d'obligations ou la réalisation d'augmentations de capital, soutien accru des attachés commerciaux à l'étranger, tels sont les moyens d'action destinés à produire leurs fruits dans les mois à venir. Certains d'entre eux étaient déjà employés, ils seront repris et amplifiés dans un plan d'ensemble plus cohérent, et, souhaitons-le, plus efficace.

2^o En second lieu, donner à la France son *autonomie énergétique*. On a pu mesurer, il y a un an, l'extrême précarité de l'économie française lorsque le ravitaillement en carburant fut compromis par la crise de Suez et ses conséquences. On a pu voir, en même temps quelle était, sur le plan politique, l'incidence tragique de cette dépendance complète envers les pays producteurs de pétrole.

La découverte de gisements considérables au Sahara permet d'entrevoir pour un avenir relativement proche la possibilité de satisfaire à tous les besoins français en pétrole. De même les rapides progrès enregistrés en matière d'énergie nucléaire autorisent les plus grands espoirs de parvenir à compléter, par des centrales atomiques, la production d'électricité encore insuffisante des centrales thermiques et hydrauliques.

Pour extraire et transporter le pétrole saharien, pour utiliser l'énergie atomique, il faut des centaines de milliards d'investissements. Le Ministre des Finances est contraint de réduire la part du secteur public tant que les dépenses d'Algérie grèvent de 800 milliards le budget annuel du pays. Il doit donc compter sur l'épargne, et pour cela mettre à profit bien entendu l'engouement du public pour toutes les activités pétrolières (les dernières émissions de « Genarep » et de « Repfrance » de 20 milliards au total, ont été souscrites en quelques heures, les clients faisant queue aux guichets des banques), mais aussi s'abstenir de toute mesure de nature à inquiéter ou surtaxer le capitaliste moyen. Cette réserve prend tout son sens lorsque le Conseil des Ministres, où siègent des représentants de la S. F. I. O., est appelé à se prononcer sur des projets peut-être justifiés du point de vue social, mais inopportuns du point de vue financier.

3^o En troisième lieu, préparer la France au *marché commun*. Tandis que l'on discute monnaie, prix et salaires, majorité, Algérie et O. N. U., le temps court et les échéances approchent : bientôt l'économie française devra accepter la libre confrontation avec les écono-

mies allemande, italienne, belge, luxembourgeoise et hollandaise. Et c'est vraisemblablement à cet effet, et pour apaiser en même temps les revendications actuelles du monde paysan, que le Gouvernement vient de déposer un *plan agricole de quatre ans*.

Dans « l'Europe des Six », la France a incontestablement un rôle de premier plan à jouer dans le domaine de l'agriculture. Les effets néfastes d'une politique chaotique et souvent démagogique ont abouti à des situations absurdes et coûteuses : les excédents inexportables d'alcool, les importations de viande de boucherie en sont des exemples souvent dénoncés.

Pour assainir la production agricole, M. Gaillard veut donner aux exploitants les moyens de faire des prévisions de longue durée et pour cela il proposa :

— de fixer les prix des principales denrées pour les années à venir jusqu'en 1961. Pour le blé, dont il convient de diminuer la production, le prix du quintal baisserait de 100 francs par an; pour la viande, au contraire, la hausse serait de 4 % par an afin de reconstituer le cheptel et surtout d'encourager les éleveurs à engraisser les bêtes jusqu'à 3 ans au lieu de vendre pour la boucherie les veaux d'un an;

— d'indexer les prix ainsi définis sur le prix des produits industriels servant à l'agriculture et sur les salaires agricoles, afin de garantir les agriculteurs et les éleveurs contre le risque de dépréciation monétaire.

Telles étaient les grandes lignes du programme d'action gouvernemental.

Ces objectifs sont loin d'être exhaustifs. La remise en ordre des finances françaises, l'affermissement de la monnaie, l'expansion de l'économie sont une œuvre de longue haleine.

La baisse qui se développe actuellement tant sur les marchés mondiaux de matières premières que dans les Bourses de valeurs aurait pu d'ailleurs aider, dans les débuts, le Ministre des Finances en opérant une déflation spontanée particulièrement utile.

Mais c'est surtout sur les réformes positives que l'on jugera « l'expérience Gaillard » pour autant que les événements politiques lui permettent de continuer. Le semi-échec de M. Pinay en 1952 avait été dû au fait que la politique mise en œuvre par son Gouvernement était demeurée exclusivement négative : l'arrêt salutaire de la poussée inflationniste s'était bien produit, mais l'activité de l'économie s'était trouvée en même temps figée jusqu'à ce que M. Edgar Faure lui eût redonné l'élan nécessaire.

M. Gaillard mériterait à coup sûr ses lettres de noblesse si, pour ses débuts rue de Rivoli, il parvenait à concilier ces deux impératifs de base de la politique française, contrôle de l'inflation et poursuite de l'expansion.

1^{er} octobre 1957.